



**Secrétariat général
Délégation à la mobilité et aux carrières**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de mobilité

SG/DMC/2019-792

28/11/2019

Date de mise en application : 23/11/2019

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 22/12/2019

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Vacance d'un emploi de sous-directeur de l'aquaculture et de l'économie des pêches (SDAEP) à la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA)

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
DDT(M)
DD(CS)PP

Avis de vacance d'un emploi de sous-directeur

JORF n°0272 du 23 novembre 2019

L'emploi de sous-directeur de l'aquaculture et de l'économie des pêches (SDAEP) à la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) est susceptible d'être vacant au 1er janvier 2020.

La DPMA est compétente sur l'ensemble des problématiques internationales, communautaires et nationales, des secteurs de la pêche maritime et de l'aquaculture. Elle compte environ 80 agents et est organisée en deux missions et deux sous-directions : la sous-direction des ressources halieutiques (SDRH) et la sous-direction de l'aquaculture et de l'économie des pêches (SDAEP).

La sous-direction de l'aquaculture et de l'économie des pêches (SDAEP) est en charge de l'accompagnement de la performance économique des filières pêche et aquaculture dans le contexte de transition écologique voulu par la politique commune des pêches. La SDAEP est l'interlocuteur privilégié des acteurs et organisations professionnelles aquacoles (Comité national de la conchyliculture, Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture), ainsi que des acteurs de l'aval de la filière des produits de la mer (halles à marée, mareyeurs, industrie de la transformation etc.). Au titre de sa mission d'accompagnement de la mise en place de l'organisation commune des marchés, elle conduit les travaux nécessaires avec les organisations de producteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Elle assure les interfaces nécessaires entre les professionnels et les autres directions du MAA ou d'autres ministères (notamment en charge de l'environnement et des outre-mer).

Elle participe à la négociation des dispositions communautaires et internationales applicables à l'aquaculture (pisciculture marine et continentale, conchyliculture, algoculture) et à l'économie des pêches maritimes (entreprises de pêche, première commercialisation, aval de la filière pêche). Dans ce cadre communautaire et international, elle est chargée de la définition de la politique du ministère chargé de la pêche en faveur du développement durable de l'aquaculture et de la politique en matière d'économie des pêches maritimes. Elle gère les crédits nationaux et communautaires liés à ses activités.

La SDAEP pilote la mise en œuvre opérationnelle du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), dont la DPMA est autorité de gestion. A ce titre, la SDAEP assure le lien avec les régions et avec les opérateurs de l'Etat intervenant dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, notamment FranceAgriMer (FAM) et l'agence de services et de paiement (ASP).

Le sous-directeur de l'aquaculture et de l'économie des pêches participe à la définition de la politique de la DPMA et de ses objectifs. Il anime et veille au bon fonctionnement des trois bureaux de la sous-direction :

- bureau de l'aquaculture ;
- bureau de l'économie des pêches ;
- bureau de la politique structurelle et des concours publics.

Pour assurer ces missions, les candidates et candidats devront posséder une solide expérience du management. Ils devront, en outre, justifier d'une bonne connaissance des politiques publiques européennes, notamment de la mise en œuvre des Fonds structurels européens, ainsi que d'une aptitude au pilotage des réseaux (avec les structures professionnelles et les collectivités territoriales). Une expérience interministérielle est souhaitée. Une connaissance des secteurs de la pêche maritime et de l'aquaculture et des sujets afférents serait appréciée.

Tout renseignement complémentaire sur le poste peut être obtenu auprès de M. Frédéric GUEUDAR DELAHAYE, directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture (tél. : 01-40-81-88-88) ou de M. Laurent BOUVIER, directeur adjoint (tél. : 01-40-81-93-13).

Préalablement à sa nomination, la candidate ou le candidat retenu devra fournir la déclaration d'intérêts prévue par le décret n° 2016-1967 du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts prévue à l'article 25 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Conformément aux dispositions du décret n° 2012-32 du 9 janvier 2012 modifié relatif aux emplois de chef de service et de sous-directeur des administrations de l'Etat, les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être transmises dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, par la voie hiérarchique, à la DPMA, à l'attention de M. Frédéric GUEUDAR DELAHAYE, directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture, tour séquoia, 92055 La Défense Cedex - frederic.gueudar-delahaye@agriculture.gouv.fr et à la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 78, rue de Varenne, 75007 Paris - claudine.lebon@agriculture.gouv.fr